



Ronquet



Résidence Autonomie Le

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 2 JUIN 2025

LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE, DU CCAS DE SORGUES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
Mme Sylviane FERRARO	Mme Estelle DUCHENE
M. Olivier ORSONI	Mme Stéphanie STINCHEDDU
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	M. Franck SERRANO
M. Christian SAMBUCHI	Mme Myriam LACOTTE
Mme Laetitia LUDWIG	M Davy REBOUL
Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Sandrine CROSATO

Le comité social territorial s'est réuni en séance ordinaire le 2 juin 2025. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires et suppléants : M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Oliver ORSONI, Mme Nicole TOVAGLIARI,

Absents excusés : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, Mme Laetitia LUDWIG, M. Christian SAMBUCHI

Représentants du Personnel

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTI, Mme Estelle DUCHENE, Mme Stéphanie STINCHEDDU, M. Franck SERRANO

Absents excusés : Mme Sandrine CROSATO, Mme Myriam LACOTTE, M. Davy REBOUL

Nomination des secrétaires :

Titulaire : Mme Sylviane FERRARO

Adjoint : M. Christophe DOLADILLE

M. Le Maire procède à la vérification du quorum à 9h05 : **quorum atteint**

M. Le Maire aborde les questions à l'ordre du jour :

Validation du procès-verbal du précédent comité social territorial

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Fusion des services DSP / Entretien et DSP / Restauration

Une grande partie des missions du service entretien sont effectuées par des sociétés privées.

Une baisse d'activité du service entretien nécessite une fusion avec le service restauration.

Nous allons recruter un responsable de service de catégorie A ou B qui gèrera ces 2 services.

Ses missions seront de coordonner l'organisation du travail, animer, dynamiser et encadrer les équipes. Piloter la conduite de changement dans son service. Mettre en œuvre la politique municipale en matière de restauration et d'entretien des locaux.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Questions des représentants du personnel :

La grande majorité des policiers n'ont plus accès à internet directement depuis la fin du mois de mars 2025. Un code unique leur a été fourni mais accessible sur seulement 2 PC. Cela engendre de grosses difficultés pour accomplir les missions administratives au quotidien.

Par exemple :

- Lorsque les 2 PC sont occupés, les agents ne peuvent pas faire de recherches professionnelles en même temps ce qui rend la rédaction des écrits plus compliquée
- De plus, les agents qui souhaitent réserver un repas sur le portail famille de la Ville, accéder au CNAS, à la prévoyance, Google Maps, ... doivent attendre que tout le monde ait fini avec le PC (la liste n'est pas exhaustive). Les PM demandent le rétablissement de l'accès à internet pour ces sites utiles au quotidien pour le bon fonctionnement du service

Monsieur le Maire explique que la réduction de l'accès à Internet a été discutée lors d'une réunion de service en date du 14 Janvier 2025 en présence du représentant du personnel et de l' élu. Les raisons invoquées ont été expliquées à l'ensemble du personnel lors de cette réunion. Constat d'abus d'utilisation, trop de temps passé pour des recherches personnelles.

La possibilité a été ouverte d'utiliser 2 postes informatiques. Il suffit de rentrer un code. Ces deux ordinateurs ne sont pratiquement jamais utilisés depuis leur mise en place pour des recherches professionnelles. Donc l'ensemble des agents a largement le temps de l'utiliser à des fins de recherches pour le travail ou commander des repas l'été...uniquement de mémoire.

En conclusion les agents ont largement la possibilité et le temps d'accéder aux recherches professionnelles sur deux ordinateurs dotés d'internet.

Christophe DOLADILLE répond que cela constitue une punition collective. Si des agents abusent, la hiérarchie devrait prendre ses responsabilités et traiter le problème individuellement sans généraliser.

Monsieur le Maire précise qu'il prend acte de cette réponse et indique que la question sera de nouveau abordée avec la responsable de service.

Franck SERRANO affirme que la raison invoquée n'est pas juste. Les deux ordinateurs sont utilisés et rarement disponibles. Il doit, lorsqu'il a des recherches à faire sur internet, utiliser son téléphone personnel. Il souhaite que les accès de certains sites soit de nouveau accessibles (CNAS, GOOGLE MAPS...).

Questions diverses des représentants de la collectivité :

Contrat mutuelle MNT avec le centre de gestion

Nicole TOVAGLIARI indique que comme pour la prévoyance, après recensement, la majorité des agents (ayant répondu à l'enquête) avaient émis un avis favorable à l'adhésion du « contrat de groupe » santé porté par le CDG.

Le CDG après analyse des offres a retenu la MNT (conseil d'administration du CDG 84 du 17/09/2024) ; L'adhésion est prévue au 1/01/2026 et la participation de l'employeur est de 15 € (les agents en labellisation avec une autre mutuelle ne pourront plus bénéficier des 15€)

Les membres du CST doivent émettre leur avis sur cette adhésion.

Christophe DOLADILLE demande si le tarif va bouger en fonction de l'âge.

Nicole TOVAGLIARI précise que non, le centre de gestion s'engage à maintenir un tarif fixe pendant 2 ans.

Christophe DOLADILLE propose que la participation employeur soit revue à la hausse d'ici 2026.

Nicole TOVAGLIARI souligne qu'aujourd'hui les textes prévoient 15€ maximum de participation employeur. Les textes devraient évoluer pouvant atteindre les mêmes conditions que la prévoyance (50%), cela reste à confirmer.

La direction des ressources humaines va distribuer avec les bulletins de salaire du mois de juin une information afin que les agents qui souhaitent adhérer à la MNT avec le centre de gestion, puissent résilier leur mutuelle dans les délais de préavis.

Christophe DOLADILLE souhaite savoir si des représentants de la MNT vont intervenir.

Nicole TOVAGLIARI répond qu'une permanence de la MNT est prévue en septembre. Les dates seront précisées avec les bulletins de juin.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Mise à disposition d'un agent de catégorie C du CCAS vers la CASC

Mise à disposition : Du 1^{er} juillet 2025 au 30 Septembre 2025 :

Les missions principales sont :

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des administrés
- Accompagner les administrés dans les démarches en ligne de 1^{er} niveau et dans l'utilisation des services numériques des opérateurs signataire de la convention France Services
- Gérer les plannings des rendez-vous des permanences entre les usagers et les partenaires
- Etablir un suivi statistique de la fréquentation et de l'activité de la structure,
- Animer l'atelier informatique
- Entretenir et développer un partenariat en lien avec la structure
- Contribuer à animer et organiser l'espace d'accueil et d'information par la gestion documentaire

L'agent a donné son accord.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

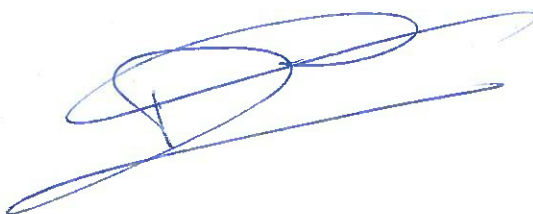
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 9h20

Fait à Sorgues, le 2 juin 2025

La Secrétaire,
Sylviane FERRARO



Le Secrétaire Adjoint
Christophe DOLADILLE



Le Président
Thierry LAGNEAU

